

Rencontres Nationales de **E**xpertise Immobilière

Lyon | Cité Internationale | Centre de congrès

Jeudi 12 & vendredi 13 octobre 2017

L'événement annuel interprofessionnel de l'expertise immobilière

Éligible à la formation obligatoire

24 ateliers | 2 journées | 22 intervenants | 16 heures

FORMATIONS – DÉBAT – CONFÉRENCE – NETWORKING

Parmi les invités de l'édition 2017

Jean-François DALBIN, président du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts

Jean-François DROUETS, membre du *board* de TEGoVA, membre de l'AFREXIM

Maurice DELÉCOLE, ancien expert évaluateur, président d'honneur de l'IFEI, *past president* du Comité d'application de la Charte

Denis FRANÇOIS, *senior advisor* à Cbre Holding, membre CEIF Fnaim, AFREXIM, FRICS, président d'honneur de l'IFEI, expert REV TEGoVA

Stéphane IMOWICZ, président du Comité de la Charte de l'expertise

Guy MARTY, président d'honneur de l'institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF)

Philippe PELLETIER, avocat, président du Plan bâtiment durable et président de RICS France

Le comité de pilotage des RNEI

Jean-Claude AZNAVOUR, expert évaluateur immobilier certifié REV, membre de l'IFEI, de l'EEFIC et de CECAAM, *past president* de TEGoVA France, président du comité de pilotage des RNEI

Pierre BAZAILLE, notaire, membre fondateur de la base immobilière PERVAL, ancien président de l'Institut notarial de droit immobilier (INDI)

Vincent CANU, avocat à la cour de Paris, spécialiste en droit immobilier

Stéphane PEYBERNÈS, géomètre DPLG, expert REV TEGoVA, expert près la cour d'appel de Versailles, membre de l'IFEI, RICS

Jean-Marc ROUX, maître de conférences à Aix-Marseille Université, directeur de l'Institut universitaire de formation et de recherche sur l'évaluation immobilière, directeur scientifique des éditions EDILAIX

Yves STERVINO, éditeur, président de la société EDILAIX, organisateur des RNEI

En partenariat

L'Institut de droit patrimonial immobilier (IDPI) Lyon III,

L'Institut de formation et de recherches sur l'évaluation immobilière (IFREIM),
Aix-Marseille Université.

Avec le concours de



Annales des Loyers
et de la propriété commerciale, rurale et immobilière



Un évènement



24 ateliers au choix*

MÉTHODES | **MÉTIERS** | **DROIT** | **ENVIRONNEMENT**

Jeudi 12 octobre



De 8h30 à 10h30 / page 5

- Méthode sol et construction
- Évaluation des biens monovalents médico-sociaux
- Bail commercial et évaluation

De 10h45 à 12h45 / page 6

- Bilan promoteur
- Diagnostics et évaluation
- Troubles de voisinage

Cocktail déjeunatoire

De 14h00 à 16h00 / page 7

- Évaluation des hôtels et résidences de tourisme
- L'expert et le juge
- Servitude de passage en cas d'enclave

De 16h15 à 18h15 / page 8

- Évaluation des bureaux
- La nouvelle Charte de l'expertise et les normes européennes
- Pratique déontologique de l'expert

Temps forts des RNEI 2017 : conférence et débat / page 13

Vendredi 13 octobre

De 8h30 à 10h30 / page 9

- Bilan lotisseur
- Rénovation des immeubles : changement de destination et évaluation
- Partage et donation-partage

De 10h45 à 12h45 / page 10

- Évolution de l'habitat social
- Sites et sols pollués
- Actualité immobilière et évaluation

Cocktail déjeunatoire

De 14h00 à 16h00 / page 11

- Évaluation et fonds de commerce
- Risques naturels et valeurs vénales
- Estimation des terres agricoles

De 16h15 à 18h15 / page 12

- Évaluation des biens exceptionnels
- Évaluation des baux à construction et emphytéotiques
- PLU et évaluation des terrains constructibles

* 3 ateliers au choix toutes les deux heures

En cas d'empêchement indépendant de notre volonté, l'intervenant prévu sera remplacé par un expert d'égale valeur.

Organisateur

EDILAIX SAS, RCS Lyon 524 427 135 exerce une activité de prestataire de formations enregistrée sous le n° 82 69 12727 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Homologation Conseil Supérieur du Notariat et du Conseil National des Barreaux : en cours.

Publics

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, transactionnaires, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens, ...

Objectifs

- > Anticiper l'évolution des marchés immobiliers
- > Appréhender les enjeux économiques, juridiques et financiers de l'expertise
- > Appréhender l'analyse et les méthodes d'évaluation
- > Perfectionner sa connaissance des marchés atypiques
- > Assimiler les récentes réglementations nationale et internationale
- > Prévenir les conflits d'intérêts
- > Rédiger le rapport d'expertise
- > Identifier les précautions à prendre

Pré-requis

Professionnels en activité.

Programmes

Contenus développés de chaque atelier sur www.rnei.fr onglet /RNEI/Programmes 2017

Suivi pédagogique

Questionnaire d'attentes avant les RNEI2017, questionnaire de satisfaction lors des RNEI2017 et questionnaire post-formation après les RNEI2017.

Prise en charge par les OPCA

L'AFNOR a évalué et déclaré selon le certificat n°2017/75773.01, l'organisme de formation Edilaix, conforme au référentiel «Conformité en formation professionnelle», reconnu par le CNEFOP et permettant de respecter l'ensemble des critères de l'article R 6316-1 du code du travail issu du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 pour les actions de formations courtes : éligibles aux OPCA.

Complément d'informations : www.rnei.fr, onglet /Infos pratiques/Prise en charge.

Conditions générales de vente à retrouver sur le site www.rnei.fr onglet /Infos pratiques/conditions générales de vente.

Des questions ? Une aide ? Alexandra MARTIN au 04 72 49 79 11

Jeudi 12 octobre 2017, de 8h30 à 10h30

3 ateliers au choix

Méthode sol et construction

ref. 12-A

Jérôme VIGNOLLES, expert évaluateur immobilier, président du CNEI

Même si elle est critiquée, la méthode «sol et construction» n'en est pas moins utilisée assez régulièrement par les experts évaluateurs. Il s'agit non seulement d'apprécier les conditions du recours à cette technique mais aussi ses limites.

- Principe
- Les conditions habituelles d'utilisation
- Les limites de la méthode
- Critique de la méthode lors d'une expertise conforme aux normes européennes REV TEGoVA
- Essai de mise en place de ce type de méthode

Évaluation des biens monovalents médico-sociaux

ref. 12-B

Abdallah OULD BRAHIM, directeur du pôle conseil, ESSEC, Ingénieur, diplômé en mathématiques, FRICS

Un pan majeur de l'activité économique et sociale de la nation se trouve confronté à une évolution profonde de sa prise en compte de la gestion patrimoniale immobilière. Le monde médico-social modifie ses modèles, sa définition des besoins et ses outils de détermination des stratégies immobilières. Connaître cet environnement et situer l'analyse immobilière pour permettre à l'expert d'appréhender ces évolutions devient indispensable.

- Panorama du secteur
- Le marché des EHPAD et des cliniques (MCO, SSR et Psy)
- Le marché de l'investissement en immobilier de santé en France
- Évaluation de l'immobilier de santé

Bail commercial et évaluation

ref. 12-C

Stéphane PEYBERNES, expert en évaluation immobilière, expert près la cour d'appel de Versailles, géomètre DPLG, membre de l'IFEI, RICS, REV TEGoVA

Apprécier un loyer commercial dans un environnement économique, juridique et financier en pleine évolution devient un exercice délicat pour l'expert évaluateur. Particulièrement dans les centres ville où la concurrence des sites marchands se fait fortement ressentir.

- Le revenu locatif à capitaliser
- Conséquences de la période ferme sur la valeur
- Conditions du déplafonnement
- Calcul de capitalisation
- Les conséquences de la loi Pinel

Jeudi 12 octobre 2017, de 10h45 à 12h45

3 ateliers au choix

Bilan promoteur

ref. 12-D

Catherine DARGENT, gérant de Daxter, expert immobilier, expert près la CA de Paris, ancien président de RICS France

La loi ALUR avec la suppression des COS nécessite d'appréhender l'évaluation des terrains constructibles, non seulement dans un cadre financier «traditionnel», mais en intégrant également les aspects physiques et environnementaux des constructions potentielles. Un défi pour l'expert qui est conduit à déterminer la charge foncière.

- Définition de la méthode du bilan promoteur
- Charte de l'expertise
- Mise en œuvre de la méthode
- Processus de réflexion générale
- Montage du bilan promoteur

Diagnostics et évaluation

ref. 12-E

Eric MALENFER, président du groupe Gexpertise, géomètre-expert, expert près les CA de Paris et Versailles, RICS

Les diagnostics techniques et environnementaux font partie du quotidien du paysage immobilier français. Comment appréhender l'impact de ces obligations sur la valorisation des actifs ?

- Les diagnostics réglementaires
- Le diagnostic investisseur
- Préserver la valeur des actifs

Troubles de voisinage

ref. 12-F

Stéphane COURBI, géomètre-expert, expert près la CA de Nîmes

La construction d'un ouvrage est source de troubles de voisinage à raison de la perte de vue, d'ensoleillement et/ou de luminosité. Quelles sont les clefs permettant à l'expert de se perfectionner dans la détermination de la moins-value due à l'anormalité du trouble ainsi créé ?

- Définitions
- Développements théoriques, méthodologie
- La traduction des éléments factuels en dépréciation de la valeur vénale de l'immeuble subissant le trouble anormal du voisinage

Jeudi 12 octobre 2017, de 14h à 16h

3 ateliers au choix

Evaluation des hôtels et résidences de tourisme

ref. 12-G

Maurice DELÉCOLE, ancien expert en évaluation immobilière, ancien expert près la CA de Chambéry, président d'honneur de l'IFEI, *past president* du Comité d'application de la Charte.

Dans un marché en croissance fortement portée par le développement du tourisme en France, améliorer son savoir faire dans un environnement économique et réglementaire en profonde mutation.

- Historique de la « méthode hôtelière »
- La méthode traditionnelle et sa critique
- La méthode « anglo-saxonne »
- L'application de la méthode hôtelière aux établissements para-hôtelières de loisirs.
- Conclusions

L'expert et le juge

ref. 12-H

Jean-Jacques MARTEL, docteur en droit, expert de justice (évaluation immobilière, commerciale, foncière, agricole), médiation, REV TEGoVA, IFEI, CNEJI

Il existe d'étroites relations entre l'expert et le juge. Qu'il s'agisse de la désignation, de la mission comme de la rémunération de l'expert, il importe d'identifier les principes directeurs à la fois déontologiques, juridiques et techniques de l'expertise judiciaire.

- Les conditions du recours à l'expertise
- Le choix de l'expert
- La définition de la mission d'expertise [...]
- Le rapport d'expertise
- La rémunération de l'expert
- La dématérialisation et le juge

Servitude de passage en cas d'enclave

ref. 12-I

François MAZUYER, géomètre-expert, expert près la CA de Pau, président d'honneur du Conseil supérieur de l'OGE

L'expert est souvent mandaté afin de déterminer l'assiette d'une servitude de passage en cas d'enclave. Il lui faut maîtriser à la fois les conditions (tant juridiques que financières) mais aussi les limites de cette limitation au droit de propriété, qui va nécessairement impacter la valeur vénale des terrains concernés.

- Origine de la servitude.
- L'enclave : l'appréciation souveraine du juge et l'évolution jurisprudentielle
- Les causes d'exclusion de l'application du 682
- Les fonds concernés
- Le titulaire du droit de demander le passage
- L'établissement de la servitude
- Droits et obligations des propriétaires
- L'extinction de la servitude
- L'indemnisation de la servitude de passage...

Jeudi 12 octobre 2017, de 16h15 à 18h15

3 ateliers au choix

Évaluation des bureaux

ref. 12-J

Tanneguy DE GUERPEL, expert en évaluation immobilière, directeur associé de KPMG Finance, MRICS, REV, CIS HYPZERT

Tertiarisation de l'économie, nouveaux modes de travail, co-working, restructuration, financiarisation, sont autant d'évolutions qui ont une incidence sur l'évaluation des bureaux. Approfondir ses connaissances.

- La mission, le référentiel méthodologique et son contrôle
- La définition de l'immeuble de bureaux
- L'emplacement
- Le bail commercial
- L'urbanisme et la constructibilité résiduelle
- Les valeurs recherchées
- Les comparables et leur présentation
- Les méthodes d'évaluation
- La présentation de la valeur et la fiscalité

La nouvelle Charte de l'Expertise et les normes européennes

ref. 12-K

Stéphane IMOWICZ, président du comité d'application de la Charte de l'expertise, président d'IKORY

La 5^{ème} édition de la "Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière" est entrée en application depuis mai 2017. Cette édition prend en compte la loi ALUR, la directive sur le crédit immobilier résidentiel, l'incidence des normes techniques et de développement durable, les recommandations sur la pondération des surfaces commerciales et enfin, les normes IPMS.

- La Charte de l'Expertise et l'environnement réglementaire de la profession d'Expert
- Le comité de la Charte, un organe officiel de pilotage pour la profession
- Les grandes thématiques de la Charte
- Les modifications de la 5^{ème} édition

Pratique déontologique de l'expert

ref. 12-L

Caroline JAFFUEL, magistrat, président de chambre à la CA de Douai

Qu'elle soit amiable ou judiciaire, l'expertise entraîne un certain nombre d'obligations pour celui qui est chargé de la diligenter. Il est nécessaire d'assimiler les impératifs déontologiques qui s'imposent à l'expert au stade de sa désignation, durant sa mission, tout comme à l'issue de celle-ci.

- Lors de la saisine :
 - Probité, indépendance et transparence.
 - La définition du contenu de la mission
- Pendant le cours de l'expertise :
 - Méthodologie, objectivité, impartialité.
 - Respect du contradictoire
- À la fin de la mission :
 - Objectivité, impartialité, clarté
 - Le contenu du rapport
 - Conciliation, médiation ?

Vendredi 13 octobre 2017, de 8h30 à 10h30

3 ateliers au choix

Bilan lotisseur

ref. 13-A

Philippe FAVRE-REGUILLON, expert près la CA & CAA de LYON, MRICS, REV, gérant IFC Expertise & CFEI

Adapter l'analyse et les méthodes d'évaluation aux récentes évolutions des règles d'urbanisme qui ont considérablement modifié les composantes de l'analyse du bilan lotisseur.

- Bilan lotisseur = lotissement
- Bilan lotisseur = document d'urbanisme
- Bilan lotisseur = méthode « compte à rebours »

Rénovation des immeubles : changement de destination et évaluation ref. 13-B

Thierry DOURDET, directeur général, bureaux & valorisation

Reconstruire la ville sur la ville : une disposition émergente des dispositions d'urbanisme. Cet atelier aidera à comprendre et maîtriser les composantes de l'évaluation des immeubles dans le cadre d'un changement de destination conduit par les évolutions des marchés immobiliers.

- État du parc immobilier tertiaire
- Création de valeur
- Contraintes et caractéristiques
- Bilan promoteur face aux changements d'usage et de destination

Partage et donation-partage

ref. 13-C

Alexandre THUREL, notaire, vice-président du 112^{ème} Congrès des notaires

Retour sur des instruments contemporains indispensables de la gestion de patrimoine que sont le partage et la donation-partage. La formation permet d'être à jour des aspects juridiques et fiscaux de ces techniques qui influent sur la valorisation des actifs.

- Les réincorporations transgénérationnelles
 - Les conditions et les effets de l'incorporation au plan civil
 - Les conditions et les effets de l'incorporation au plan fiscal
- Donation-partage et pacte Dutreil
 - Les conditions d'application
 - Un exemple chiffré

Vendredi 13 octobre 2017, de 10h45 à 12h45

3 ateliers au choix

Évaluation de l'habitat social

ref. 13-D

Jean-François GABILLA, ancien président de la FPI, ancien directeur général de Bouygues Régions.

L'habitat social représente un enjeu majeur dans l'aménagement du territoire. Les opérations complexes sont tenues de l'intégrer pour favoriser son développement et son intégration. Approfondir sa connaissance d'un segment de marché immobilier en pleine mutation porté par la croissance démographique et l'adaptation à une demande à l'acquisition est une nécessité pour l'expert évaluateur.

- Rappel réglementaire
- Mode de réalisation des opérations
- Les autres types d'opération pesant sur le prix du foncier
- Nature juridique des acquisitions
- Impact sur les valeurs foncières

Sites et sols pollués

ref. 13-E

Jean-Daniel VILOMET, ingénieur géologue ENSG, docteur en géosciences de l'environnement, directeur France de Sol environnement

Stations services, ateliers, usines sont quelques uns des biens soumis à des réglementations strictes ayant un impact sur leur valeur vénale. L'accroissement des règles et contraintes environnementales renforcent l'obligation de l'expert d'approfondir ses connaissances, en particulier dans les opérations de valorisation.

- Le concept de sites et sols pollués en France
- Impact de la problématique sites et sols pollués sur les coûts d'un projet immobilier
- Trois études de cas

Actualités immobilières et évaluation

ref. 13-F

Antoine HINFRAY, avocat au barreau de Paris et au barreau de Bruxelles, docteur en droit, spécialiste du droit immobilier, membre de l'IFEI

L'expert doit être en mesure de connaître les dernières évolutions de la sphère immobilière tant sur le plan législatif ou réglementaire que sur un plan jurisprudentiel. Regards sur les principales actualités intéressant l'immobilier des particuliers ou des entreprises.

La veille juridique de l'année écoulée dédiée aux experts évaluateurs

- Veille législative
- Veille réglementaire
- Veille jurisprudentielle

Vendredi 13 octobre 2017, de 14h à 16h

3 ateliers au choix

Évaluation et fonds de commerce

ref. 13-G

Stéphane PEYBERNES, expert en évaluation immobilière, expert près la cour d'appel de Versailles, géomètre DPLG, membre de l'IFEI, RICS, REV TEGoVA

La détermination de la valeur d'un fonds de commerce s'impose tant en cas de cession ou de constitution d'une garantie que dans l'hypothèse d'un congé mettant fin à un bail commercial. Il faut identifier les éléments permettant cette valorisation tout comme les différentes méthodes utilisées par la pratique.

- Éléments constitutifs du fonds
- Méthodes d'estimation
- La valeur du droit au bail

Risques naturels et valeurs vénales

ref. 13-H

Pierre REBOUILLON, docteur en sciences, expert en environnement

La COP 21 et les changements climatiques ont et auront une incidence plus que certaine sur l'évaluation des biens immobiliers, non seulement dans les zones à risque, mais sur les infrastructures de desserte. Comment appréhender ces effets et quels sont les impacts sur la détermination de la valeur ?

- Les risques naturels
- Les valeurs vénales et leurs appréciations suivant les risques naturels
- Cas pratiques d'application à l'évaluation
 - Cas 1 : Inondations, sécheresses et mouvements de terrain.
 - Cas 2 : Feux de forêt.

Estimation des terres agricoles

ref. 13-I

Pierre NANSOT, expert foncier et agricole, membre CNEFAF

Quelles sont les sources mais aussi les outils techniques permettant à l'expert d'évaluer les terres agricoles ? Il s'agit de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'expert.

- Data & sources
- Méthodes & outils
- Cas pratique

Vendredi 13 octobre 2017, de 16h15 à 18h15

3 ateliers au choix

Évaluation des biens exceptionnels

ref. 13-J

Philippe ARNAUD, expert, évaluation immobilière et foncière, CNEI

Les châteaux bien sur, mais aussi et surtout les biens qui deviennent exceptionnels portés par la démesure de certains marchés ou de leurs propriétaires. Perfectionner sa connaissance des marchés atypiques et connaître les méthodes d'évaluation adaptées dans un environnement souvent «subjectif», devient un véritable enjeu pour l'évaluation.

- Définition d'un bien ou immeuble exceptionnel
- Le foncier non bâti
- Le château
- Estimation de biens exceptionnels
- Le foncier bâti

Évaluation des baux à construction et emphytéotiques

ref. 13-K

Alexandre THUREL, notaire, vice-président du 112^{ème} Congrès des notaires

La création d'un droit de superficie à travers les baux à longue durée fait partie des montages préconisés par les gestionnaires de patrimoine. Appréhender les méthodes permettant d'évaluer tant le tréfonds que la surface d'un immeuble ayant fait l'objet d'un bail à construction ou d'un bail emphytéotique.

- Le bail emphytéotique
 - Les éléments distinctifs
 - L'évaluation et la fiscalité applicable
- Le bail à construction
 - Les éléments impératifs
 - Les éléments supplétifs et l'évaluation

PLU et évaluation des terrains constructibles

ref. 13-L

Xavier PRIGENT, géomètre-expert, expert REV, MRICS

Le droit local de l'urbanisme influence de manière directe la valeur des terrains nus. Décrypter et analyser un PLU en vue de procéder à une évaluation d'un terrain constructible ou un terrain à bâtir.

- Les différentes pièces du PLU (suite au guide de modernisation du contenu du PLU - ministère du logement et de l'habitat durable - avril 2017)
- Notions de terrain constructible et de terrain à bâtir
- Les articles du PLU ayant une incidence sur la constructibilité
- Les méthodes d'évaluation des terrains à bâtir
- Le cas particulier de l'urbanisation des «dents creuses» en zone U des PLU

LES TEMPS FORTS DE L'ÉDITION 2017

Jeudi 12 octobre

De 12h45 à 13h00 | Hall

Présentation de TEGoVA

La mission de TEGoVA (*The European Group of Valuers Associations*) est la création et la diffusion de normes européennes harmonisées pour la pratique de l'évaluation, de la formation et de la qualification des experts évaluateurs. Présentation par **Jean-François DROUETS**, membre du board de TEGoVA à Bruxelles, membre de l'AFREXIM, président de Catella Valuation.



De 18h15 à 18h30 | Hall

Remise du trophée de l'expertise à la personnalité de l'année 2017

par **Stéphane IMOWICZ**, président du Comité de la Charte de l'expertise, lors du cocktail offert par les Annales des Loyers.

Le précédent trophée de l'édition 2016 avait été remis à Denis FRANÇOIS, aujourd'hui, Senior Advisor à Cbre Holding.

De 18h 30 à 19h15

Conférence

"Développement durable et expertise"

par **Philippe PELLETIER** (*photo*), avocat, président du Plan bâtiment durable et président de RICS France.

Introduction de la conférence et animation des échanges après l'intervention du conférencier par **Denis FRANÇOIS**, *Senior Advisor* à Cbre Holding.



De 19h15 à 20h00

Débat

Débat L'expert et l'accès aux bases de données : accès libre ou à péage ?

Animé par **Guy MARTY** (*photo*), président d'honneur de l'institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF).

Présentation des sources de données par **Jean-Marc ROUX**, directeur de l'Institut de formation et de recherche sur l'évaluation immobilière, directeur scientifique des éditions Edilaix, auteur de plusieurs guides sur l'évaluation.



Organisation

L'émargement des participants aux ateliers a lieu avant l'entrée en salles.

Attention ! Les ateliers commencent à heure précise.

Un café d'accueil vous attend le matin dès 8h00.

Badges et supports sont remis le matin à compter de 8h00.

Un cocktail déjeunatoire est servi sur place les jeudi et vendredi de 12h45 à 14h00.

Un cocktail apéritif est offert par les Annales des Loyers le jeudi soir à compter de 18h00.

Inscriptions & renseignements

• Par courriel

alexandra.martin@edilalx.com

par virement bancaire

• Par télécopie

au 04 72 49 76 69

par virement bancaire

• Par Internet

www.rnei.fr

Inscription immédiate.

Païement sécurisé.

Confirmation instantanée.

• Par courrier

à EDILAIX

33 cours de Verdun-Récamier

CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

avec votre règlement

à l'ordre d'EDILAIX

**Nouvelle
adresse**

L'hébergement : hôtels partenaires

• Hôtel B&B Lyon Caluire Cité Internationale

148/150 grande rue de Saint-Clair

69300 Caluire et Cuire

Chambres à partir de 55 € (hors petit déjeuner, à 6,15 € et taxe de séjour à 1,10 €)

• Tél : 04 27 18 00 46

• Courriel : bb_4587@hotelbb.com

• Résidence Temporim Lyon Cité Internationale

35, quai Charles de Gaulle

69006 Lyon

Appartements à partir de 91 € (hors petit-déjeuner, à 12 € et taxe de séjour à 0,83 €)

• Tél : 04 37 47 57 67

• Courriel : temporim-lyoncite@amallia.fr

-> **Modalités pour la réservation** : pour effectuer votre réservation (par mél ou par téléphone), veuillez préciser le code **RNEI2017**

Des questions ? Une aide ? Alexandra MARTIN au 04 72 49 79 11

Le transport :

• En TGV :

- à 2 h de Paris,

- 1h30 de Marseille,

- 4 h de Bruxelles.

• En taxi :

- à 10 mn de la gare TGV

de la Part-Dieu

- à 15 mn de la gare

de Perrache

• En transports en commun

- **C1** depuis la Gare Part Dieu :

Arrêt Cité internationale |

Centre de congrès

- **C2** depuis la Gare Part Dieu :

Arrêt Cité internationale |

Transbordeur

• En voiture :

Accès par l'**A7** depuis

Marseille, ou l'**A6** depuis Paris.

Périphérique Nord, sortie **Porte de Saint-Clair**

Coordonnées GPS :

Latitude: 45.7851676

Longitude: 4.8528885

Stationnement payant dans les parkings de la Cité Internationale.



Je choisis deux ateliers consécutifs par demi-journée : à cocher

MATIN	APRÈS-MIDI
JEUDI 12 OCTOBRE	
☐ Sols et constructions - ref. 12-A	☐ Bail commercial - ref. 12-C
☐ Bilan promoteur - ref. 12-D	☐ Perte de vue - ref. 12-F
☐ Hôtels - ref. 12-G	☐ Servitude - ref. 12-I
☐ Bureaux - ref. 12-J	☐ Déontologie - ref. 12-L

MATIN	APRÈS-MIDI
VENDREDI 13 OCTOBRE	
☐ Bilan lotisseur - ref. 13-A	☐ Partage - ref. 13-C
☐ Habitat social - ref. 13-D	☐ Actualités - ref. 13-F
☐ Fonds de commerce - ref. 13-G	☐ Terres agricoles - ref. 13-I
☐ Biens exceptionnels - ref. 13-J	☐ PLU - ref. 13-L

Je calcule le prix (TVA 20 %) : Inscriptions par demi-journée

- ☐ Les deux journées, soit 8 ateliers : 996 € TTC, soit 830 € HT
- ☐ La journée complète, soit 4 ateliers : 624 € TTC, soit 520 € HT
- ☐ La demi-journée, soit 2 ateliers : 420 € TTC, soit 350 € HT

Le prix comprend la formation, la documentation pédagogique remise sur place, les pauses et les cocktails déjeunatoires.

Inscription en ligne : www.rneif.fr avec paiement sécurisé

Renseignements : téléphone : 04 72 49 79 11, votre interlocutrice Alexandra MARTIN - alexandra.martin@edilaix.com



Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner par fax au 04 72 49 76 69 ou par courrier à EDILALIX, 33 cours de Verdun-Récarnier • CS 30241 • 69287 LYON CEDEX 02 ou par courriel à alexandra.martin@edilalix.com. En cas de pluralité d'inscrits : dupliquer ce bulletin.

Nom : Prénom :

Fonction : Organisme/société :

Adresse :

..... Code postal : Ville :

Tél : Courriel :

☐ **Oui**, je m'inscris aux **Rencontres Nationales de l'Expertise Immobilière**. Je coche au dos de ce bulletin les ateliers choisis par demi-journée.

Je vous adresse le règlement par chèque à l'ordre de EDILALIX et je l'envoie à l'adresse : 33 cours de Verdun-Récarnier CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02 ou par virement au Crédit mutuel : Iban FR7610278073060002032390160 Bic CMCIFR2A

☐ Je reçois une facture acquittée.

☐ Je demande une prise en charge par un organisme collecteur ; nous vous adressons une convention de formation professionnelle.

Les conditions générales de vente figurent sur le site www.rnei.fr < onglet infos pratiques > conditions générales de vente.

Date et lieu

Cachet

Signature



*L'inscription aux Rencontres ne sera effective qu'à réception du règlement.
Une facture acquittée ainsi que la convention de règlement vous seront dès lors envoyées. L'attestation de présence sera envoyée à l'issue du Rencontres nationales de l'expertise immobilière.*